



## GUIDE DES ETUDES

### L3 ECONOMIE - GESTION parcours économie et gestion d'entreprise

ANNEE 2024 - 2025



**Directeur d'études L3 EGE :**

M Grégory WUIART

☎ +33.(0)5.59.57.41.69

[gregory.wuiart@univ-pau.fr](mailto:gregory.wuiart@univ-pau.fr)

**Assistante de formation :**

Mme Laura FELGAR

Bureau 01 - 8 allée des platanes

BP CS 68505

64185 Bayonne Cedex – France

[laura.felgar@univ-pau.fr](mailto:laura.felgar@univ-pau.fr)

☎ +33.(0)5.59.57.41.25



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Inscriptions</b>	<b>2</b>
1.1	Accès . . . . .	2
1.2	Inscription administrative . . . . .	2
1.3	Inscription pédagogique . . . . .	3
1.3.1	Généralités . . . . .	3
1.3.2	Cas particuliers . . . . .	3
<b>2</b>	<b>Organisation des études</b>	<b>4</b>
2.1	Organisation temporelle de la formation . . . . .	4
2.2	Parcours, UE, EC et ECTS . . . . .	4
2.3	Types d'enseignement . . . . .	5
2.4	Régime de présence – assiduité . . . . .	5
2.5	UE transversales obligatoires . . . . .	6
<b>3</b>	<b>Organisation des contrôles des connaissances</b>	<b>8</b>
3.1	Convocation aux examens terminaux . . . . .	8
3.2	Accès des candidats aux salles d'examen . . . . .	8
<b>4</b>	<b>Modalités de contrôle des connaissances</b>	<b>10</b>
4.1	Types d'épreuves . . . . .	10
4.2	Validation des EC, UE et semestres . . . . .	11
4.2.1	Validation d'un EC . . . . .	11
4.2.2	Validation d'une UE . . . . .	12
4.2.3	Validation d'un semestre . . . . .	12
4.2.4	Validation des études faites dans un autre établissement . . . . .	13
4.2.5	Validation des études faites dans le cadre d'une mobilité . . . . .	13
4.3	Règles de compensation . . . . .	13
4.4	Règles concernant les sessions . . . . .	15
4.4.1	Organisation de la première session . . . . .	15
4.4.2	Organisation de la session de rattrapage . . . . .	16
4.5	Bonification au titre du sport, des langues, de la musique, du théâtre... . . . .	16
4.6	Délibération du jury . . . . .	17
4.7	Délivrance du diplôme . . . . .	17
4.8	Mention . . . . .	17

<b>5</b>	<b>Progression</b>	<b>18</b>
5.1	Au sein de la même mention à l'UPPA . . . . .	18
5.2	Réinscription dans un diplôme déjà obtenu . . . . .	18
5.3	Changement de mention / spécialisation ou d'établissement . . . . .	18
5.4	Inscription complémentaire . . . . .	19
5.5	Accès au master . . . . .	19
<b>6</b>	<b>Sanctions disciplinaires</b>	<b>20</b>
6.1	Fraude . . . . .	20
6.2	Atteinte au bon fonctionnement de l'établissement . . . . .	20
<b>7</b>	<b>Modalités d'enseignement et d'évaluation adaptées aux étudiants à statut spécifique</b>	<b>21</b>
7.1	Dispositions communes . . . . .	21
7.2	Régime spécial d'études . . . . .	21
7.3	Étudiants en séjour d'études à l'étranger . . . . .	22
<b>8</b>	<b>Contacts</b>	<b>24</b>
8.1	Directeurs d'études . . . . .	24
8.2	Scolarité Économie - Gestion . . . . .	24
8.3	Équipe pédagogique . . . . .	24
8.3.1	Le personnel enseignant titulaire de l'UPPA intervenant en L3 EGE	27
8.3.2	Les professionnels et enseignants vacataires intervenant en L3 EGE .	28
<b>9</b>	<b>Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances 2024-2025</b>	<b>29</b>
9.1	L'environnement numérique de travail . . . . .	29
9.2	Les maquettes des semestres 5 et 6 . . . . .	30
9.3	Le choix de la coloration . . . . .	30
9.3.1	La coloration Stratégies de vente . . . . .	30
9.3.2	La coloration Gestion des relations sociales . . . . .	31
9.3.3	La coloration Enseignement, Formation par la recherche . . . . .	32
9.3.4	La coloration Comptabilité-Contrôle-Finance . . . . .	36
<b>10</b>	<b>Calendriers de la formation, des semaines de cours et des examens</b>	<b>44</b>
10.1	Le calendrier de l'année universitaire . . . . .	44
10.2	L'emploi du temps et calendrier des examens . . . . .	44
<b>11</b>	<b>Les poursuites d'études et les débouchés professionnels</b>	<b>46</b>
11.1	Les poursuites d'études . . . . .	46
11.2	Les débouchés professionnels . . . . .	48

La licence Economie-Gestion délivrée par l'université de Pau et des pays de l'Adour est un diplôme national. Le présent guide des études s'inscrit dans le cadre réglementaire national lui-même complété par la charte des examens<sup>1</sup> de l'université de Pau et des pays de l'Adour approuvée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 21 septembre 2023.

---

<sup>1</sup>Voir <https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/charte-des-examens.html>

# Chapitre 1

## Inscriptions

### 1.1 Accès

L'accès à la licence est ouvert aux étudiants ayant obtenu :

- soit le baccalauréat ;
- soit le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;
- soit un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;
- soit une validation prévue aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du code de l'éducation.

Le niveau de maîtrise de la langue française requis pour l'inscription des étudiants étrangers est le niveau C1.

### 1.2 Inscription administrative

L'inscription administrative est annuelle.

Les conditions d'inscription administrative dans chaque année d'études sont définies dans le chapitre 5.

Pour l'année universitaire 2024-2025, les inscriptions débutent le **8 juillet 2024 à 14 h**. La date limite d'inscription pour les L2 est le lundi 2 septembre 2024. L'inscription en ligne ou la réinscription en ligne est obligatoire : vous devez vous rendre sur le site de l'UPPA (<https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/inscription-en-ligne.html>).

Les trois types d'inscription possibles sont :

- inscription principale ;
- inscription complémentaire : inscription prise en plus de l'inscription principale, soit pour obtenir un diplôme différent, soit pour obtenir les semestres non acquis du cursus suivi en inscription principale ;

- inscription cumulative : inscription non diplômante prise à l'UPPA en plus de l'inscription principale dans un autre établissement. Cette inscription concerne notamment les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des lycées ou dans les écoles de commerce.

L'inscription est définitive lorsque l'étudiant a soldé le paiement de ses droits d'inscription.

## **1.3 Inscription pédagogique**

### **1.3.1 Généralités**

L'inscription pédagogique consiste notamment à formuler les choix de coloration (en L3) et d'enseignements (en L1, L2 et L3) : langue vivante, matières optionnelles,... L'inscription pédagogique est faite en ligne au début de chaque semestre sur le lien suivant : <https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/inscription-pedagogique.html>.

Pour le semestre 5, la campagne des IP Web ouvrira le lundi 9 septembre 2024 et fermera le 12 septembre inclus.

### **1.3.2 Cas particuliers**

Les étudiants inscrits en cumulatif n'ont pas d'inscription pédagogique. Ils ne sont pas autorisés à suivre les enseignements et ne peuvent pas se présenter aux examens.

Les auditeurs libres n'ont pas d'inscription pédagogique. Ils ne sont autorisés qu'à assister aux cours magistraux de leur choix. Ils ne peuvent pas assister aux TD et ne sont pas autorisés à se présenter aux examens.

Les étudiants inscrits en complémentaire dans un diplôme s'inscrivent pédagogiquement au semestre non acquis, conformément à la progression décrite au chapitre 5.

## Chapitre 2

# Organisation des études

### 2.1 Organisation temporelle de la formation

Aucun enseignement ni aucune modalité d'évaluation n'a lieu pendant les dates de congés universitaires fixées chaque année par le conseil d'administration sur avis de la CFVU.

Les activités physiques, sportives et d'expression ainsi que les UE libres sont organisées notamment le jeudi après-midi, à l'exclusion de tout autre type d'enseignement autant que faire se peut.

Les emplois du temps ménagent une pause méridienne d'au moins une heure.

Le calendrier de la formation est détaillé au chapitre 10.

### 2.2 Parcours, UE, EC et ECTS

La licence est composée d'unités d'enseignement (UE).

Chaque UE contient un ou plusieurs éléments constitutifs (EC).

Les parcours sont organisés en UE pouvant contenir des EC obligatoires, des EC optionnels disciplinaires et des EC librement choisis par l'étudiant sur la liste fixée par l'université.

Des crédits ECTS (*European Credits Transfer System* ou système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE et aux EC.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits ECTS à raison de 30 ECTS par semestre.

La licence est organisée sur six semestres (S1 à S6). Toute licence de l'UPPA est construite dans une logique de spécialisation progressive, allant d'un S1 pluridisciplinaire à un S5/S6 où la différenciation entre les parcours des étudiants peut se traduire par l'apparition de parcours identifiés.

Ainsi, sur le campus de Bayonne, en L3 Economie-Gestion existe-t-il deux parcours :

- économie et gestion d'entreprise (EGE). Il s'agit d'un parcours généraliste qui correspond à un ensemble de majeures d'économie, de gestion et de méthodes quantitatives.



- management international (MI). Ce parcours permettra à l'étudiant d'approfondir les fondamentaux de gestion, de faire l'apprentissage des techniques du commerce international et d'acquérir un niveau opérationnel dans au moins une langue étrangère (anglais ou espagnol).

qui ont en commun la L1 et la L2 Economie-Gestion.

## 2.3 Types d'enseignement

Quatre types d'enseignement sont assurés :

- Les cours magistraux (CM) : ils sont à la base de l'enseignement et réunissent l'ensemble des étudiants.
- Les travaux dirigés (TD) : ils illustrent et complètent le cours par des exercices d'application. La participation active des étudiants, réunis en groupe, y est essentielle, en particulier sous la forme de présentations orales, de correction d'exercices ou de commentaires de documents.
- Les stages (L3) et mémoires (L3) : ils offrent l'occasion à l'étudiant de se livrer à un travail personnel ou en groupe dans un environnement professionnel ou de recherche.
- Les projets (L2) : ils mobilisent les compétences et connaissances de l'étudiant sur des sujets concrets.

## 2.4 Régime de présence – assiduité

La présence à toutes les évaluations en contrôle continu (CC) ou aux examens terminaux (ET) est obligatoire. En cas d'impossibilité majeure, l'étudiant absent à une épreuve devra impérativement :

- alerter la scolarité et l'enseignant dans les 3 jours à compter du premier jour d'absence ;
- transmettre à la scolarité et à l'enseignant un justificatif d'absence, dans un délai d'une semaine à compter du jour de l'évaluation. La recevabilité du justificatif est laissée à l'appréciation de l'enseignant qui peut l'accepter comme le refuser.

En cas d'absence à une épreuve (CC ou ET) pour raison grave et dûment justifiée, une épreuve de remplacement pourra être organisée sur un créneau compatible avec l'emploi du temps de l'étudiant suivant l'appréciation du responsable de formation.

La note attribuée à l'étudiant absent à une épreuve (CC ou ET) sera de 0/20 si :

- les délais de 3 jours (signalement scolarité et enseignant) ou de 1 semaine (justificatif) ont été dépassés ;
- le justificatif d'absence n'a pas été jugé recevable par l'enseignant ;

- l'étudiant est absent au contrôle de remplacement proposé.

L'absence à une épreuve (CC, ET) pourra faire l'objet soit d'une épreuve de remplacement, soit d'une neutralisation, soit encore d'une note de 0/20, par décision de l'enseignant.

L'épreuve de remplacement d'un contrôle continu devra être organisée avant l'examen terminal.

Les épreuves de remplacement des examens terminaux seront organisées : Sauf cas particulier :

- pour les épreuves de première session (janvier ou mai), à l'issue de chaque première session (janvier ou mai) et avant la session de rattrapage.
- Pour les épreuves de la session de rattrapage, à l'issue de la dernière épreuve de rattrapage de la session et avant la clôture administrative des jurys d'examens. Lorsque l'application des dispositions précédentes aboutit à une impossibilité ou un dysfonctionnement évident, le directeur du collège, sur proposition du jury, peut accorder une dérogation aux règles d'organisation des sessions d'examens.

## 2.5 UE transversales obligatoires

Dans la licence Economie-Gestion, 30 ECTS d'enseignements transversaux obligatoires sont proposés :

- 12 ECTS au minimum de langue vivante étrangère sur l'ensemble de la licence à raison de 2 ECTS par semestre minimum permettant la certification de compétences acquises par l'étudiant selon le référentiel européen ;
- 2 ECTS de méthodologie du travail universitaire en début de parcours (S1) permettant à l'étudiant d'acquérir des compétences en documentation, rédaction, synthèse,... ;
- 1 ECTS en L3 de méthodologie consacrée au stage ou au mémoire ;
- 9 ECTS d'informatique et de traitement informatique des données répartis sur les semestres 1, 2, 3 et 5 ;
- 6 ECTS de stage. La licence comprend des périodes de stage en milieu professionnel, d'une durée de six semaines minimum donnant droit à l'obtention d'ECTS.

La période de stage obligatoire est inscrite au calendrier universitaire de la licence Economie-Gestion ; elle ne peut en aucun cas empiéter ni sur les périodes consacrées à l'enseignement présentiel, ni sur les périodes d'examens.

En cas de redoublement et dans l'intérêt de l'étudiant, la commission pédagogique de licence pourra proposer la réalisation du stage en dehors de la période inscrite au calendrier du diplôme.

L'étudiant a la charge de trouver son entreprise d'accueil. Le service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université peut l'aider dans ses démarches de recherche de stage (s'adresser au SCUIO-IP, <http://scuio-ip.univ-pau.fr/fr/index.html>).

Les étudiants doivent obligatoirement effectuer une demande de convention de stage via l'application informatique ( Esupstage sur l'espace numérique de travail, ENT) prévue à cet effet qui leur est accessible sur l'ENT de l'université.

Une convention de stage est délivrée à l'étudiant sous réserve de l'accord de l'enseignant référent ; elle est dûment signée par les différentes parties.

Le stage ne doit pas commencer avant la signature de la convention par l'étudiant, le représentant de l'organisme d'accueil du stage, l'enseignant référent et le représentant de l'UPPA.

Toute convention signée par l'étudiant l'engage définitivement. Un manquement à cette règle entraînera la non validation du stage.

Chaque stage fait l'objet de diverses productions (note de synthèse, poster, soutenance) dont le cahier des charges est défini dans le « Guide des stages » (téléchargeable sous e-learn). L'étudiant respecte les dates limites communiquées par l'enseignant référent, sous peine de pénalités voire d'une absence constatée à l'EC Stage.

## Chapitre 3

# Organisation des contrôles des connaissances

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

Seuls les étudiants inscrits administrativement et pédagogiquement à l'université sont admis à se présenter aux examens et peuvent les valider.

Le semestre 6 de première session est évalué en contrôle continu de manière à libérer les étudiants pour leur départ en stage, début mai.

### 3.1 Convocation aux examens terminaux

Pour les épreuves de contrôle continu et d'examen écrit, les étudiants sont convoqués par affichage du calendrier des épreuves au moins 15 jours avant la date prévue, sauf cas de force majeure.

Pour les épreuves orales et pratiques, le calendrier sera affiché, sauf cas de force majeure, 8 jours au moins avant la date prévue.

Pour les épreuves organisées par le Centre de Ressources en Langues (CRL), le calendrier sera affiché au début de chaque semestre.

L'affichage des résultats de première session vaut convocation à la seconde session.

D'un point de vue général, une convocation individuelle aux épreuves ne pourra être envoyée que sur demande écrite justifiée de l'étudiant formulée au plus tard 15 jours avant la date de commencement de la session d'examens (tel que notamment un étudiant salarié, en stage ou en séjour à l'étranger) avec remise par l'étudiant à cet effet d'une enveloppe timbrée à l'adresse à laquelle il souhaite que la convocation lui parvienne.

### 3.2 Accès des candidats aux salles d'examen

Pour être autorisé à composer, un étudiant doit :

- Présenter sa carte d'étudiant ou, à défaut, son certificat de scolarité ainsi qu'une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire).
- Se présenter à l'épreuve avant l'ouverture des enveloppes contenant le sujet. L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

Exceptionnellement, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure et si ce retard n'excède pas une durée correspondant à 20 % de la durée totale de l'épreuve, le surveillant peut autoriser l'accès du candidat retardataire. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé au candidat concerné. Mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal d'épreuve.

Les étudiants ne conservent avec eux que le matériel éventuellement autorisé et notifié sur le sujet de l'épreuve ou prévu dans l'arrêté d'aménagement d'épreuve pour les étudiants qui en bénéficient. Notamment, les téléphones portables, les objets connectés ou tout appareil électronique ne sont pas autorisés même en qualité d'horloge. Les sacs, porte-documents, cartables, téléphones, écouteurs, *etc.* sont placés à l'endroit indiqué par les surveillants de salle.

Sauf cas de force majeure, aucun candidat ne peut se déplacer ou quitter la salle d'examen, même en cas de remise de copie blanche, avant la fin de la première heure de composition quelle que soit la durée de l'épreuve.

Si les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle y sont autorisés, ils ne sortent qu'un par un et accompagnés d'un surveillant.

L'étudiant ne peut user d'aucun moyen de communication (téléphone portable, *etc.*), ni au cours de l'épreuve, ni à l'occasion d'une sortie momentanée.

A l'exception du contrôle continu, les épreuves écrites d'examen (partiel ou terminal) sont anonymes. La copie ne doit comporter aucun signe distinctif, sauf consignes particulières, elle est rédigée exclusivement à l'encre noire ou bleu foncé.

En cas d'annulation d'une épreuve après que celle-ci s'est tenue en tout ou partie, seuls les étudiants ayant été présents à l'épreuve annulée peuvent participer à l'épreuve de remplacement. Le même dispositif pourra s'appliquer aux épreuves de contrôle continu à l'initiative de l'enseignant.

## Chapitre 4

# Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances définies conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'UPPA. Les modalités de ce contrôle tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants accueillis au titre de la formation continue. Elles comportent l'indication de la nature des épreuves, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

### 4.1 Types d'épreuves

Chaque semestre de licence est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux UE auxquelles les étudiants sont inscrits administrativement et pédagogiquement. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Selon les modalités prévues pour chaque EC, le contrôle des connaissances repose sur une ou plusieurs épreuves dont les résultats contribuent au calcul de la moyenne de l'EC. Ces épreuves sont les suivantes :

- le contrôle continu : il repose sur des travaux et exercices présentés par écrit et/ou oralement, mais aussi sur l'assiduité et la participation, selon l'organisation propre à chacun des EC (deux notes sont requises au minimum pour établir la moyenne du contrôle continu). L'organisation du contrôle continu est expliquée par chacun des enseignants dès leur première séance d'enseignement.
- l'examen terminal : il comprend une épreuve écrite ou orale organisée en fin d'enseignement. Pour les épreuves écrites, l'anonymat des copies est strictement respecté.
- l'évaluation sur dossier, projet, rapport, mémoire : lorsqu'elle est prévue dans l'organisation d'un EC, elle est obligatoire.

- le stage : le stage doit faire l'objet d'une note d'écrit et d'oral. Les modalités et conditions d'évaluation du stage sont explicitement transmises aux étudiants.

Il n'y a aucune note éliminatoire, mais la participation au contrôle des connaissances est indispensable pour pouvoir valider l'élément constitutif concerné, et par extension, valider l'ensemble du semestre.

La participation au contrôle des connaissances s'entend notamment par :

- l'assiduité aux séances de travaux dirigés ;
- la présence aux évaluations écrites avec remise obligatoire d'une copie ;
- la présence aux épreuves ou interrogations orales ;
- la remise dans les délais d'un rapport de stage.

L'étudiant qui ne remplirait pas ces conditions sera déclaré « Absent ».

## 4.2 Validation des EC, UE et semestres

### 4.2.1 Validation d'un EC

Un EC est acquis :

- dès lors que la moyenne des notes obtenues dans cet EC est égale ou supérieure à 10/20. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- par compensation au sein d'une UE acquise, quel que soit le mode d'acquisition de l'UE.

La validation de l'EC emporte l'acquisition des crédits correspondants. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

*A contrario*, lorsqu'une unité d'enseignements (UE) n'a pas été validée en première session :

- si elle comporte plusieurs éléments constitutifs (EC) (par exemple, dans l'UE 5-3, STGD est le premier EC et Statistiques avancées le second EC) alors l'étudiant repasse obligatoirement le ou les EC non validé(s) à la session de rattrapage ; l'étudiant conserve sa note sur chaque EC validé en première session.

### Exemple

Dans l'UE 5-3, un étudiant obtient en première session :

STD : 12 / 20 coefficient 2 (**ADM** pour admis)

Statistiques avancées : 3 / 20 coefficient 3,5 (AJ)

pour un total des coefficients de 5,5.

D'où la moyenne pondérée à l'UE 5-3 est :

$$12 \times 3,5/55 + 3 \times 3/5,5 = 6.27$$

L'UE 5-3 n'est donc pas validée en première session (**AJ pour ajourné**).

L'étudiant ayant validé STD en première session, il devra simplement se présenter à l'épreuve de rattrapage de Statistiques avancées.

- si elle ne comporte qu'un seul EC (par ex. UE 5-4 LV1) alors l'étudiant repasse obligatoirement l'EC à la session de rattrapage.

Si l'EC non validé est constitué d'un TD et d'un CM, alors la note unique de la session 2 remplace la note composée de l'ET et du CC de la session 1.

#### 4.2.2 Validation d'une UE

Une UE est acquise :

- dès lors que la moyenne pondérée des EC qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- par compensation au sein d'un semestre.

La validation de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants. Elle est définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

#### 4.2.3 Validation d'un semestre

Un semestre est acquis :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ;
- ou par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).
- ou par compensation annuelle (*cf.* 4.3. Règles de compensation).



#### **4.2.4 Validation des études faites dans un autre établissement**

Les étudiants provenant d'une autre université française ou étrangère peuvent demander la validation par équivalence des EC acquis dans cet autre établissement. Cette demande doit être adressée au service scolarité dans les 15 jours qui suivent l'inscription de l'étudiant.

#### **4.2.5 Validation des études faites dans le cadre d'une mobilité**

Au terme du programme, les UE / EC validés dans l'université étrangère ne font pas, chacun(e) séparément, l'objet de notes. Une note unique sera saisie permettant compensation et attribution de mention, le cas échéant, après délibération du jury. Dans le cas où l'étudiant ne reviendrait pas, à l'issue de la session de rattrapage, avec le nombre d'ECTS ou autres crédits prévu initialement dans le contrat pédagogique, le jury pourra compenser ou lui signifier son ajournement en validant les ECTS ou autres crédits qu'il aurait obtenus à l'étranger.

### **4.3 Règles de compensation**

Les règles de compensation appliquées en premier cycle à l'Université de Pau et des pays de l'Adour sont :

- une compensation semestrielle, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE.

### Exemple

Au semestre 6, un étudiant obtient les notes suivantes (/20) :

UE 6-1 Compétences fonda. en économie [coef. 6]	10	ADM
UE 6-2 Compétences fonda. en gestion [coef. 4]	8	AJ
UE 6-3 Compétences fonda. en traitement des données [coef. 6]	12	ADM
UE 6-4 Compétences transversales [coef. 3]	10	ADM
UE 6-5 PEP's 3 [coef. 1]	13	ADM
UE 6-6 Coloration Stratégies de vente [coef. 10]	11	ADM

Lecture : **ADM pour admis ; AJ pour ajourné.**

La moyenne pondérée au semestre 6 est donc :

$$(10 \times 6 + 8 \times 4 + 12 \times 6 + 10 \times 3 + 11 \times 10) / 29 = 10,48$$

A noter que l'UE PEP's 3 (Projet d'études et professionnel dans le supérieur) ne donne pas lieu à notation mais simplement à la mention Acquis / Non acquis. Dans ces conditions, le calcul de la moyenne au semestre se fait sur les 29 autres ECTS (et coefficients).

L'étudiant valide son semestre 6 (**ADM**) même si une UE n'est pas validée. Il obtient donc les 30 ECTS associés au semestre 6.

Si l'étudiant n'a pas acquis l'UE PEP's et que la moyenne au semestre est supérieure ou égale à 10, l'étudiant obtient les 30 ECTS sur le semestre par compensation mais n'aura pas l'ECTS de l'UE PEP's sur son relevé de notes. Le PEP's se compose de 3 UE sur la licence (une chaque année). A l'issue des trois années de licence, elle donnera lieu, en cas d'obtention des 3 ECTS, à la délivrance d'un certificat de compétences. Si les 3 ECTS ne sont pas obtenus, aucun certificat ne sera délivré.

- une compensation annuelle effectuée sur la base de la moyenne générale des deux semestres, d'abord en prenant en compte les résultats de la session initiale de chaque semestre puis, le cas échéant, en prenant en compte les résultats de la session de rattrapage de chaque semestre.

### Exemple

Un étudiant obtient :

Semestre 5 : 14 / 20

Semestre 6 : 8 / 20

La moyenne pondérée simple à l'année est donc :

$$14 \times 1/2 + 8 \times 1/2 = 11$$

L'étudiant valide sa L3 par compensation du semestre 6 par le semestre 5 (ADMC).

Les UE/EC acquis par compensation ne sont pas transférables.

Pour les étudiants ayant fait un semestre à l'étranger, la compensation n'est pas appliquée *a priori* ; elle relève d'une décision de jury.

## 4.4 Règles concernant les sessions

Pour la plupart des UE/EC de licence, l'université organise deux sessions annuelles.

### 4.4.1 Organisation de la première session

Dans le cadre de la première session, les EC sont évalués selon les modalités communiquées aux étudiants en début d'année. Ces modalités peuvent être :

- un contrôle continu : des devoirs sur table, travaux individuels et de groupes et autres réalisations sont alors organisés durant tout le déroulement de la formation. Chaque enseignant responsable organise au cours du semestre au moins deux contrôles des connaissances.

Les étudiants bénéficiant d'un statut spécifique ont l'obligation de participer aux différents contrôles continus.

La note finale de contrôle continu est définie par chaque enseignant. Elle tient compte, outre les résultats obtenus aux différentes évaluations, de la participation en séances de travaux dirigés et de l'assiduité.

- une épreuve écrite
- une épreuve orale
- une note de synthèse, un poster (stage)
- une soutenance orale (stage)

#### 4.4.2 Organisation de la session de rattrapage

Si le semestre n'est pas validé à l'issue de la première session, l'étudiant doit se présenter à la session de rattrapage des EC dont la moyenne des notes est inférieure à 10/20, au sein des UE non acquises.

L'étudiant qui ne se présente pas à l'une des épreuves de la session de rattrapage est noté « absent ».

Certaines UE/EC ne peuvent pas donner lieu à session de rattrapage compte tenu de leur nature : méthodologie de la gestion de projet (L2), méthodes d'analyse quantitative de l'information (L2), stage (L3) par exemple.

Il n'est pas possible de participer à la session de rattrapage pour améliorer les résultats des EC déjà validés.

Le résultat obtenu à la session de rattrapage annule et remplace celui obtenu à la première session. Seules les notes obtenues aux épreuves de session de rattrapage sont prises en compte dans le calcul de la moyenne des EC repassés.

En cas d'absence non justifiée à un examen terminal, l'étudiant est noté « absent ».

#### 4.5 Bonification au titre du sport, des langues, de la musique, du théâtre...

Les étudiants pratiquant une activité sportive, culturelle ou d'expression encadrée et notée (au titre de l'UE complémentaire facultative, UE CF) bénéficient d'une bonification. Le nombre de points de bonification est fonction de la note obtenue pour la pratique de l'activité, selon le tableau de correspondance suivant :

Note / 20	Bonification appliquée sur la moyenne semestrielle
10	0
11	0.04
12	0.08
13	0.12
14	0.16
15	0.2
16	0.24
17	0.28
18	0.32
19	0.36
20	0.4

Le bonus des UE CF ne peut pas être conservé d'une année sur l'autre par un étudiant redoublant.

## 4.6 Délibération du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur. Le jury de semestre délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des EC et la validation des semestres.

Lors de ses délibérations le jury peut attribuer des points de jury.

Les résultats peuvent être contestés dans les deux mois à compter de la date de leur publication.

## 4.7 Délivrance du diplôme

Le diplôme de licence est délivré après l'obtention de six semestres d'enseignement représentant 180 crédits ECTS. Une attestation de réussite est fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

La délivrance du diplôme définitif et du supplément au diplôme intervient dans un délai inférieur à six mois après proclamation des résultats.

Un relevé de notes semestriel est délivré à l'issue des sessions de manière automatique pour les étudiants en L3 et à la demande pour les autres étudiants. Les étudiants peuvent venir retirer leurs relevés de notes ou attestation de réussite dans les 3 semaines après la proclamation des résultats au service de scolarité des licences munis de leur carte d'étudiant ou bien d'une pièce d'identité (ou en donnant procuration à une personne de leur entourage).

## 4.8 Mention

Aucune mention n'est attribuée aux semestres, aux UE comme aux EC. La mention est attribuée à chaque année de licence.

La mention est fonction de la moyenne générale annuelle obtenue à l'année, selon la formule suivante :  $(\text{moyenne semestre pair} + \text{moyenne semestre impair})/2$  :

- Mention « Très bien » (TB) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20,
- Mention « Bien » (B) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Mention « Assez bien » (AB) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Mention « Passable » (P) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

# Chapitre 5

## Progression

### 5.1 Au sein de la même mention à l'UPPA

En licence, le passage en année supérieure est de droit pour un étudiant qui a validé les deux semestres d'une même année par capitalisation ou par compensation.

Le diplôme de licence doit être validé au terme de la sixième inscription dans le même parcours de formation.

La poursuite des études dans un nouveau niveau  $n$  est de droit pour tout étudiant qui a validé un semestre et acquis 10 ECTS au niveau des UE de l'autre semestre de l'année  $n-1$ . Les ECTS des EC qui ne permettent pas de capitaliser une UE ne sont pas pris en compte dans le calcul des 10 crédits.

Les étudiants conservent les crédits ECTS validés. Ces crédits sont pris en compte pour l'attribution du diplôme y compris dans le cas d'un changement de la maquette.

### 5.2 Réinscription dans un diplôme déjà obtenu

Afin de se réorienter au sein d'un parcours différent d'un même diplôme ou encore dans le but d'améliorer ses notes, l'étudiant peut, de manière exceptionnelle, après avoir obtenu l'accord du jury, se réinscrire dans la formation du diplôme qu'il vient de valider. Pour cela, l'étudiant doit, par écrit, renoncer à la validation de l'ensemble des unités d'enseignement acquises au cours de la dernière année d'enseignement. L'administration doit également en tirer toutes les conséquences et retirer sa décision. La renonciation, dans les mêmes conditions, est possible au dernier semestre de la dernière année.

### 5.3 Changement de mention / spécialisation ou d'établissement

En cas de changement de mention au sein de l'UPPA, ou lorsqu'un étudiant issu d'un autre établissement vient poursuivre son cursus à l'UPPA dans une même formation l'inscription est décidée par le directeur du collège par délégation du président de l'université, sur proposition d'une commission pédagogique mise en place au sein de la composante.

La décision précise, le cas échéant, si l'étudiant admis dans une formation est tenu de suivre des enseignements complémentaires ou est dispensé de certains enseignements. Dans le cas d'un changement d'établissement, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine sont définitivement acquis à l'étudiant. Cependant, ces crédits ne sont pas nécessairement pris en compte pour l'obtention du diplôme. Cette prise en compte est décidée dans les conditions définies au paragraphe 4.2.4.

## 5.4 Inscription complémentaire

Un étudiant inscrit en complémentaire sur deux années de licence :

- doit prioritairement suivre les enseignements et se présenter aux examens des EC des semestres inférieurs non acquis (ex : pour L2-L1, les épreuves de L1 ; pour L3-L2, les épreuves de L2).
- peut suivre les enseignements et se présenter aux examens des EC des années auxquels il est inscrit administrativement selon les possibilités de l'emploi du temps.

## 5.5 Accès au master

L'obtention du diplôme de licence est indispensable pour accéder aux formations conduisant au diplôme de master. Depuis la rentrée 2017, l'accès au M1 est sélectif. Pour faciliter votre recherche de master, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a ouvert un portail national : <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>. Vous pourrez y consulter tout l'offre de formation.

Dans le cas où vous auriez effectué au moins cinq candidatures :

- portant sur des mentions de master compatibles avec la mention de votre Diplôme National de Licence,
- concernant au moins deux mentions de master distinctes,
- ayant été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents

et n'auriez reçu aucune réponse positive à ces candidatures, vous pouvez saisir votre rectorat dans un délai de 15 jours après le dernier refus de candidature.

Le rectorat vous soumettra alors trois propositions de poursuite d'études en master en lien avec votre parcours d'études et votre projet professionnel.

## Chapitre 6

# Sanctions disciplinaires

### 6.1 Fraude

Toute fraude, y compris notamment le plagiat ou la falsification de documents officiels tels que les certificats médicaux, est passible de poursuites disciplinaires et de poursuites pénales. Cette disposition concerne toutes les épreuves que les étudiants sont amenés à passer, quelles qu'en soient la nature et les modalités d'organisation, notamment :

- travaux dirigés, travaux pratiques ou examens tant oraux qu'écrits ;
- différentes tâches données aux étudiants dans le cadre du contrôle continu ;
- mémoires ;
- les productions associées au stage.

Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, l'épreuve est évaluée dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Le jury ne peut pas attribuer la note zéro en raison d'un soupçon de fraude. Il délibère sur les résultats de l'étudiant suspecté de fraude dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Cependant, la note obtenue n'est pas communiquée à l'étudiant. Aucune attestation de réussite ni relevé de notes ne peut lui être délivré, aucune inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public n'est possible, avant que la section disciplinaire n'ait statué sur son cas. La sanction encourue en cas de fraude aux examens peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

### 6.2 Atteinte au bon fonctionnement de l'établissement

Tout usager auteur ou complice d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement est passible de poursuites disciplinaires.



## Chapitre 7

# Modalités d'enseignement et d'évaluation adaptées aux étudiants à statut spécifique

### 7.1 Dispositions communes

L'université de Pau et des pays de l'Adour offre des modalités pédagogiques prenant en compte les besoins de publics étudiants ayant des contraintes particulières. Ce régime spécifique inclut des modalités pédagogiques appropriées (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle des connaissances, *etc.*). L'étudiant concerné peut éventuellement bénéficier d'une dispense d'assiduité aux cours magistraux et/ou aux travaux dirigés. L'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de la durée de sa formation.

### 7.2 Régime spécial d'études

Sont notamment mis en place des dispositifs particuliers pour les publics à statut spécifique suivants :

- Le code de l'éducation prévoit (articles L.331-6 et L.611-4) que des aménagements appropriés d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'à celles et ceux classé(e)s Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

Les modes de classification des sportifs de haut niveau et les procédures de gestion afférentes sont détaillées sur le lien suivant :

<https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/etudiant-a-statut-particulier-2.html>.

- En outre, au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, les étudiants salariés peuvent bénéficier d'un statut particulier, voté par l'université.

- Des aménagements peuvent également être décidés, au cas par cas, pour des étudiants ayant soumis un dossier « Artiste » à la Centrifugeuse/Maison de l'étudiant.
- Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des examens conformément aux dispositions légales applicables aux étudiants en situation de handicap.

Dans tous les cas, toute situation de handicap s'apprécie dans le respect de la procédure prévue en l'espèce qui prévoit :

1. un avis du médecin du service universitaire de médecine préventive obtenu par l'étudiant après un rendez-vous avec le médecin ;
2. un avis du chargé de mission handicap obtenu après un rendez-vous auprès de la mission handicap (contact : [handi@univ-pau.fr](mailto:handi@univ-pau.fr)). Au cours de ce rendez-vous, l'étudiant transmet à la mission handicap l'avis du médecin du service universitaire de médecine préventive obtenu préalablement et signe un plan d'accompagnement de l'étudiant.

Les aménagements d'examens pourront être organisés uniquement si l'étudiant a obtenu l'avis du chargé de mission deux mois avant le premier examen de chaque session. Pour les contrôles continus, l'avis du chargé de mission doit être obtenu au moins 10 jours avant le contrôle continu.

En complément de ces dispositions applicables aux étudiants en situation de handicap, des aménagements de la session d'examen et du contrôle continu pourront être apportés, dans la mesure du possible, après présentation d'un certificat médical de la médecine préventive universitaire à la mission handicap, en cas de situation de handicap survenue peu de temps avant une épreuve.

Le régime spécial, après étude du dossier par la scolarité et la commission pédagogique, sera accordé par le Président de l'université.

L'ensemble des régimes spéciaux d'études (étudiants en situation de handicap ; sportifs de haut niveau ; artistes ; étudiants salariés) sont détaillés aux adresses suivantes :

- étudiant en situation de handicap : <https://sante-etudiant.univ-pau.fr/fr/handicap/accueil-des-etudiants-en-situation-de-handicap.html>
- étudiant à statut particulier : <https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/etudiant-a-statut-particulier-2.html>
- auditeur libre : <https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/auditeur-libre.html>

### 7.3 Étudiants en séjour d'études à l'étranger

La participation à un programme d'échange avec une université étrangère partenaire de l'UPPA est soumise à l'accord préalable de l'équipe enseignante à l'UPPA et au respect

des procédures administratives mises en œuvre par le service des relations internationales de l'UPPA (RI).

En principe, aucun étudiant n'est admis à partir en séjour d'études à l'étranger s'il n'a pas validé l'année précédant la mobilité. Les mobilités sont en général réservées aux étudiants de L3. La mobilité se prépare donc en L2 (le dépôt des dossiers s'effectue en février de l'année n pour un départ sur l'année universitaire n - (n+1).

Tout étudiant autorisé à effectuer un séjour d'études à l'étranger se voit proposer un contrat d'études arrêté par le responsable pédagogique chargé du programme international dont relève l'étudiant.

Le contrat prévoit la liste des cours à suivre par l'étudiant dans l'université partenaire, ainsi que le nombre de crédits ECTS attribués pour chacun de ces cours lorsque l'étudiant les a validés.

Lors d'un séjour d'études à l'étranger, les modalités de contrôle des connaissances qui s'appliquent aux cours suivis dans l'établissement partenaire sont celles qui sont définies par ledit établissement.

Notamment, l'Université de Pau et des pays de l'Adour n'organise pas de session de rattrapage pour les cours suivis à l'étranger.

# Chapitre 8

## Contacts

### 8.1 Directeurs d'études

Les étudiants peuvent s'adresser à leur directeur d'études :

- pour la première année (L1) : [F. BURTIN](#)
- pour la deuxième année (L2) : [M.-L. CHEVAL](#)  
bureau 107 - bâtiment Porche, 1e étage  
☎ +33.(0)5.59.57.41.02
- pour la troisième année : [G. WUIART](#)  
bureau 101 - bâtiment Porche, 1e étage  
☎ +33.(0)5.59.57.41.69
- coordination Licence économiste-gestion : [M.-L. CHEVAL](#)  
bâtiment Porche, 1e étage, porte 107  
☎ +33.(0)5.59.57.41.02

### 8.2 Scolarité Économie - Gestion

[L. FELGAR](#)

Campus de la Nive  
Bâtiment Porche, Rdc, bureau 01  
8 allée des Platanes  
BP CS 68505 - 64185 BAYONNE cedex  
☎ 05 59 57 41 25

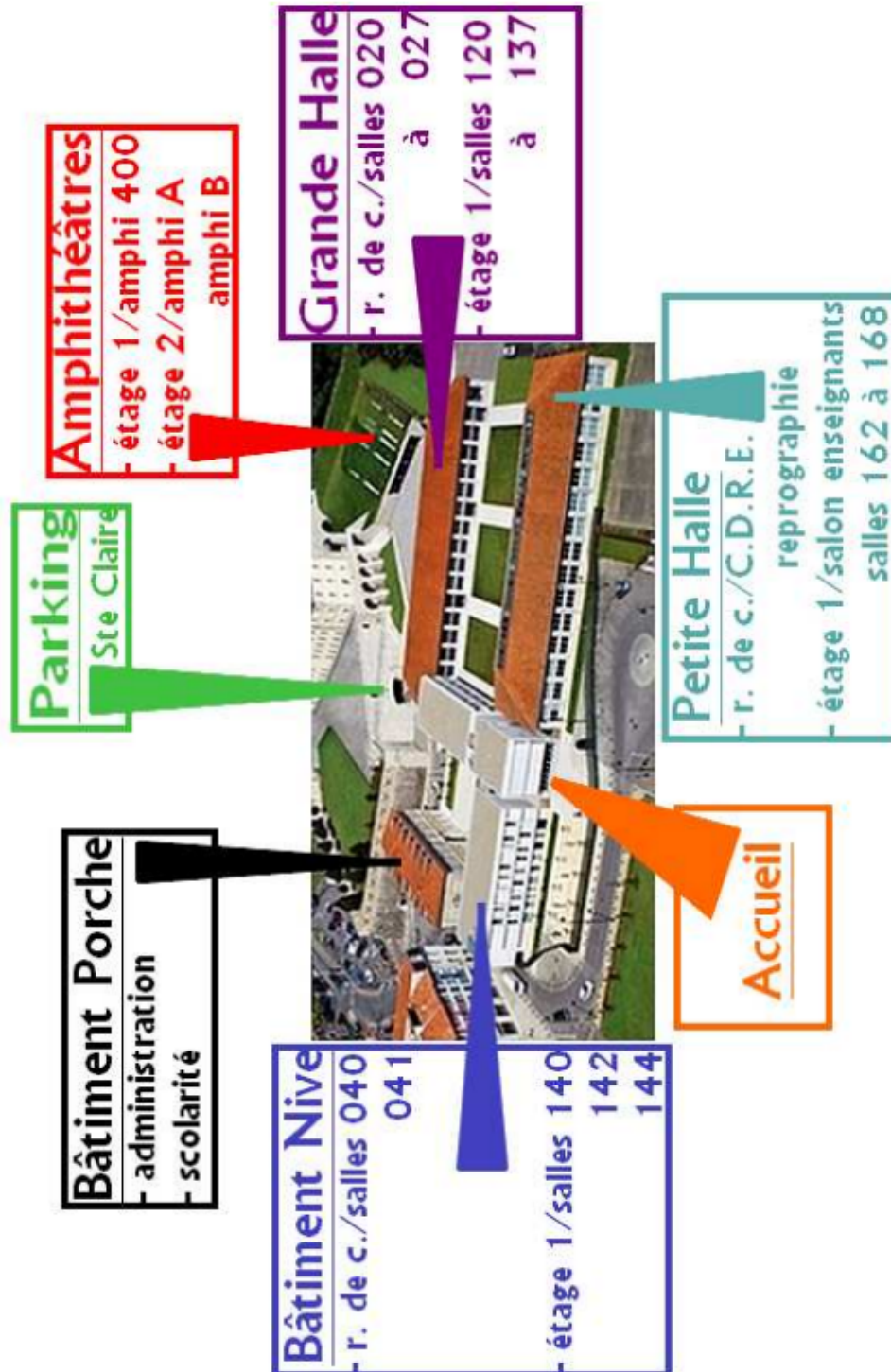
### 8.3 Équipe pédagogique

Les coordonnées téléphoniques et les adresses mails du personnel sont disponibles dans l'annuaire de l'UPPA accessible en ligne sur le site Web de l'UPPA.

FIG. 8.1 : Plan du campus de la Nive



FIG. 8.2 : Plan du collège EEI - Bayonne



### 8.3.1 Le personnel enseignant titulaire de l'UPPA intervenant en L3 EGE

Enseignant	Qualité	Enseignements en charge
F. BURTIN	PRCE en mathématiques	UE 6-3 Maths financières
C. CHAMARD	MC en gestion	UE 5-2 et 5-5 Marketing international
M.-L. CHEVAL	MC en sc. économique	UE 5-1 Economie industrielle UE 6-1 Croissance économique
I. CHORT	PR en sc. économiques	UE 6-1 Éco. internationale (CM) UE 6-3 Économétrie (CM)
F. CHOUNET	PRAG en économie-gestion	UE 5-1 Éco. monétaire, bancaire et financière
A. DARMANDIEU	MC en gestion	UE 5-6 et 5-7 Corporate social responsibility
J. JAUSSAUD	PR en gestion	UE 6-2 et 6-6 Stratégie internationale
O. MERIGNAC	MC en gestion	UE 6-2 GRH
J.-M. MONTAUD	PR en sc. économiques	UE 6-8 Économie du développement
I. PAREY	CDD en anglais	UE 5-4 et 6-4 LV1 Anglais
V. PONDEULAA	PRAG anglais	UE 6-6 LV1 Anglais UE 6-6 Prépa. TOEIC
F. PRADAYROL	PRAG en Lettres	UE 5-7 Langue française et expression
F. RIEM	MC en droit	UE 5-6 Droit du travail UE 6-7 Droit du travail
G. ROUSSEAU	PRAG Lettres	UE 6-4 Méthodologie du stage/mémoire UE 6-8 Métiers de l'enseignement
P. VILAR	MC en Lettres	UE 6-8 Parcours des idées contemporaines
A. VOLLE	MC en économie	UE 5-1 Economie de l'environnement UE 5-3 Statistique avancées UE 6-3 Économétrie (TD)
G. WUIART	PRCE en économie-gestion	UE 5-3 Finance d'entreprise UE 5-3 Fiscalité des entreprises UE 5-8 Droit fiscal UE 6-9 Finance d'entreprise approfondie

### 8.3.2 Les professionnels et enseignants vacataires intervenant en L3 EGE

Enseignant	Qualité	Enseignements en charge
A. ALVAREZ	Formatrice espagnol	UE 6-4 LV1 Espagnol UE 5-4 LV1 espagnol
M. BEAUMONT	Formatrice en gestion	UE 5-3 Statistiques et traitement des données UE 6-8 Populations et sociétés
S. BATISSE	PR en Anglais	UE 5-4 LV1 Anglais UE 6-4 LV1 anglais
J. CLERC	Docteur en sociologie	UE 5-7 Sociologie
E. GERARD	PR en sc. économiques	UE 6-1 Éco. internationale (TD)
A. LECCIA	Professeur en gestion	UE 5-2 et 5-5 Logistique internationale
E. MONGRAND	Professionnel	UE 5-5 Stratégie digitale UE 6-6 Communication digitale



## Chapitre 9

# Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances 2024-2025

### 9.1 L'environnement numérique de travail

L'UPPA met à disposition des étudiants un grand nombre de ressources numériques. L'ensemble des ressources en ligne est accessible sur le portail « Mes applications » : <https://mesapplications.univ-pau.fr>

Vous y trouverez entre autres :

- la messagerie, l'agenda « Partage »
- la Plateforme d'enseignement en ligne Elearn (cours en ligne, PIX, outils de travail collaboratif : forums, blog...)
- la plateforme Mediakiosque pour consulter, stocker, éditer et diffuser des contenus multimédia (audio et vidéo).
- des ressources documentaires en ligne, accessibles aussi dans les bibliothèques des campus.

Pour accéder à cet environnement, une fois que vous aurez validé votre inscription administrative (pièces justificatives validées et paiement effectué - si non boursier), vous pourrez sous 24 h **activer votre identifiant et créer votre adresse électronique personnelle. Pour cela, rendez-vous sur [mon compte](#) muni de votre n°INES (Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur) qui figure sur le bulletin de versement remis lors de votre inscription, puis suivez la procédure.**

Vous pourrez rediriger l'adresse UPPA vers la messagerie de votre choix. Pour cela, allez sur : <https://partage.univ-pau.fr> puis dans « Préférences » -> « Mail » -> « Arrivée d'un mail » -> « Faire suivre une copie à » et donnez l'adresse de votre messagerie, pour finir

enregistrez les modifications.

En particulier, deux outils seront mobilisés au cours de l'année :

1. la plateforme pédagogique **E-learn** présentée à la rentrée et dont l'utilisation sera travaillée lors des premières séances de méthodologie. Initiez-vous à l'usage de E-Learn en lisant [le guide de prise en main](#).
2. la solution MS **Teams** pour suivre les cours à distance. Elle est incluse dans la solution Office 365 pour laquelle l'UPPA dispose d'un [droit d'usage](#) pour ses personnels et ses étudiants. Un tutoriel accessible sur votre ENT vous guidera dans l'utilisation de cette solution.

## 9.2 Les maquettes des semestres 5 et 6

Le tableau [9.1](#) décrit les enseignements du semestre 5 : la répartition des EC (éléments constitutifs) en UE (unités d'enseignement), les volumes horaires des cours et TD sur l'ensemble du semestre, les crédits européens (ECTS) affectés à chaque UE et EC, les modalités de contrôle des connaissances (examen terminal, contrôle continu avec la répartition dans la note finale). Les syllabus des enseignements sont en ligne sur le site de la formation. Idem pour le semestre 6 : voir le tableau [9.2](#).

Les cours optionnels sont ouverts à condition qu'un nombre suffisant d'étudiants s'y inscrivent. Les options en langues sont choisies en début de semestre. Un changement d'options en langues ne peut intervenir que dans les 15 premiers jours qui suivent le début des TD de LV.

Un enseignement optionnel est dispensé en anglais : Corporate social responsibility au semestre 5. Un niveau B2 est requis pour s'y inscrire.

## 9.3 Le choix de la coloration

La licence économie-gestion a été choisie comme formation pilote du projet SPACE, pour « Spécialisation Progressive et Accompagnée des Coursus Etudiants ». Le projet a été mis en œuvre à la rentrée 2018. SPACE a pour ambition de réduire les cas de décrochage, d'améliorer le taux de réussite en licence, d'augmenter le nombre des poursuites d'études en master. Plus qualitativement, SPACE vise à accentuer le caractère professionnalisant et internationalisé des formations afin notamment de répondre aux besoins du monde socio-économique.

Au niveau de la L3 parcours « Economie et Gestion d'entreprise », l'étudiant, selon son projet d'études et professionnel, pourra choisir une coloration parmi les quatre suivantes.

### 9.3.1 La coloration Stratégies de vente

Cette coloration couvre des connaissances et des compétences liés à la relation client, tant Consommateur que Fournisseur. L'objectif est de comprendre l'évolution du comportement

d'achat et sa traduction en termes de stratégies.

### **La coloration Stratégies de vente au semestre 5**

Elle comprend au semestre 5, trois enseignements :

1. TD stratégie des entreprises qui vient compléter le cours de l'UE 5-2. Dans cet enseignement, on questionne la stratégie d'internationalisation et on traite du contrôle comme levier de performance globale.
2. TD marketing international qui vient compléter le cours de l'UE 5-2.
3. Stratégie digitale. Ce module permet d'acquérir une compréhension des usages et les outils de la communication web, pour les intégrer dans la stratégie de communication globale, en intégrant bien les rôles croisés et distinctifs de la communication online et offline.

### **La coloration Stratégies de vente au semestre 6**

Elle se prolonge au semestre 6 avec trois autres éléments :

1. Communication et développement de sa visibilité digitale.
2. TD Logistique qui vient compléter le cours de l'UE 6-2. Après avoir détaillé le contexte de l'internationalisation des entreprises, cet enseignement abordera les questions de la fixation du prix d'offre, des paiements à l'international, de la gestion des risques à l'international et de la logistique à l'international.
3. Un stage de 6 semaines ayant si possible une dimension en accord avec la coloration. Pour plus de précisions, voir le « guide du stage ».

### **9.3.2 La coloration Gestion des relations sociales**

Cette coloration articule les compétences RH à celles de la responsabilité sociétale des organisations et du développement durable.

### **La coloration Gestion des relations sociales au semestre 5**

Au premier semestre, les étudiants suivent deux cours :

1. Corporate social responsibility, lequel est dispensé en anglais. Selon le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est « Un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Il s'agira dans le cours de caractériser la RSE, de voir comment elle est intégrée et d'apprécier les limites de sa mise en œuvre.

2. Droit du travail qui est mutualisé avec la L3 droit. La question sociale est plus que jamais centrale dans le fonctionnement et l'évolution de nos sociétés. C'est ce qui explique que le droit du travail, branche du droit social, se trouve aujourd'hui confronté à plusieurs défis. Les réformes les plus récentes de ce droit – largement impulsées par l'Union européenne – l'attestent. Les transformations dans l'organisation du travail perturbent l'idée de subordination sur laquelle les règles de protection des salariés sont historiquement construites (« l'ubérisation » du droit du travail) ; la priorité donnée à « l'emploi » se fait de plus en plus au détriment du travail, spécialement des conditions de travail ; la logique du marché conduit à transférer les risques de l'entreprise vers le travail. Aussi, l'introduction du cours vise-t-elle à situer le droit du travail dans l'histoire (les circonstances de sa naissance), ainsi qu'à en identifier les objectifs qui ne résident pas uniquement dans la protection des salariés. La relation individuelle de travail est ensuite étudiée (depuis la formation du contrat de travail jusqu'à sa rupture, en passant par l'évolution de la relation de travail – spécialement par l'examen des limites du pouvoir de l'employeur sur les salariés –, les clauses du contrat, etc.). Les relations collectives de travail sont ensuite présentées, dans un cours qui reste généraliste, sous l'angle des restructurations d'entreprises (réorganisation de l'entreprise et licenciements pour motif économique, transfert des contrats de travail à un nouvel employeur). La représentation des intérêts collectifs des salariés et leur action collective (la grève) sont aussi étudiées.

### **La coloration Gestion des relations sociales au semestre 6**

Au second semestre, les enseignements sont :

1. Droit du travail (pour lequel le cours du semestre 5 est pré-requis). Voir *supra*.
2. TD Gestion des ressources humaines (RH) dans le prolongement du cours de l'UE 6-2. Il s'agira de comprendre les problématiques et les enjeux de la gestion des RH en les resituant dans leur contexte historique et politique, d'intégrer les fondements théoriques de la Gestion des Ressources Humaines, d'appréhender les différents métiers de la RH et connaître les outils et pratiques du recrutement, de la gestion des compétences et des carrières, de l'évaluation et de la formation, des politiques de rémunération.
3. Un stage de 6 semaines ayant si possible une dimension en accord avec la coloration. Pour plus de précisions, voir le « guide du stage ».

### **9.3.3 La coloration Enseignement, Formation par la recherche**

Cette coloration s'adresse aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ou encore de la recherche.

## La coloration Enseignement et Recherche au semestre 5

Au semestre 5, l'étudiant choisit deux matières parmi huit :

1. Langue française et expression mutualisé avec la L3 Études basques. Trois axes majeurs ont été retenus (sous réserve de modifications) :
  - Synthèse et analyse de textes - Initiation aux épreuves de français du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) : synthèse, analyse, commentaire de textes.
  - Expression française : connaissance et approfondissement de la langue - Révisions grammaticales et orthographiques : analyse grammaticale et logique dans l'optique de la question de langue du CRPE.
  - Littérature de jeunesse : approche conceptuelle et historique.
2. Sociologie
  - Volet 1 (Année 2024 - 2025)

Différents thèmes de la sociologie sont abordés comme la sociologie de la famille, le choix du conjoint, les formes familiales qui évoluent, la bioéthique, l'homoparentalité, les violences au sein du couple ; la sociologie de la délinquance : qu'est-ce qu'un délinquant, les causes, la prison, l'actualité et les données chiffrées, le viol ; la sociologie du travail, le télétravail, les nouvelles formes d'organisation du travail.
  - Volet 2 (Année 2025 - 2026)

Les thèmes traités sont : la sociologie de la famille (choix du conjoint, bioéthique, homosexualité...); la sociologie de la violence (ex. violence conjugale, pervers narcissique, maltraitance) : la sociologie de la délinquance (Criminalisation, expériences de psycho-sociologie, univers carcéral).
3. Être tuteur, tutrice niveau 1.

Dans le cadre du label NCU (Nouveaux Coursus à l'Université), l'UPPA a mis en place un dispositif d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (AOA) pour les étudiants de 1ère année de Licence (L1).

Précisément, ce tutorat est assuré par les étudiants de L3. Ce tutorat est organisé en petit groupe de 6 à 7 étudiants de L1 et prend généralement la forme d'un tutorat d'intégration, disciplinaire ou encore méthodologique.

Afin d'accompagner et former les futurs tuteurs qui encadreront les L1, un dispositif de formation sera mis en place selon les modalités suivantes :

  - La présence aux 3 rencontres de préparation et d'accompagnement. La première réunion est une présentation de l'UE et une formation concernant la posture à adopter en tant que tuteur. La deuxième sera un temps d'échanges par petits groupes (de 10 tuteurs) qui se fera après quelques séances de tutorat. La troisième sera un dernier temps d'échanges qui permettra de faire le point

sur les difficultés et les réussites de ce dispositif afin d'aborder au mieux le tutorat du second semestre.

- La présence à un atelier pédagogique (webinaire) du SUP (Service Universitaire de Pédagogie) proposé en général entre 12h et 14h. Il faudra choisir un thème parmi les suivants :
  - Séminaire sur les handicaps et les apprentissages par Jérémy Olivier
  - Séminaire sur la communication non violente par Claudie Martin-Ulrich
  - Séminaire sur les enjeux et difficultés du numérique éducatif par l'ARTICE
  - Séminaire sur la valorisation des compétences et connaissances acquises (démarches et outils) par le SCUIO-IP
- La mise en situation des tuteurs à travers environ 5 séances de tutorat de 2h après les vacances de la Toussaint (les créneaux seront définis en fonction des emplois du temps des L1).

L'évaluation se fait sur la base d'un rapport (1 recto/verso minimum) à rédiger sur le tutorat.

Un cours eLearn associé à cet enseignement est à votre disposition, vous y trouverez :

- les documents à renseigner au fil des séances de tutorat,
- les dates-clés des temps de formation (et des ressources associées),
- des informations pour préparer votre compte-rendu d'expérience,
- les liens vers les questionnaires d'évaluation,...

Chaque tuteur peut, au terme de son action/apprentissage, être certifié (ce qui figurera en supplément à son diplôme) pour ensuite être rémunéré lors des futures campagnes de tutorat (niveau 2).

4. Être tuteur, tutrice niveau 2. Ce module s'adresse aux étudiants formés et certifiés au tutorat (voir « Etre tuteur, tutrice niveau 1 »). Au semestre 5, il concerne donc uniquement les étudiants ayant été certifiés au titre de l'UECF de L2.

Outre les séances rémunérées de tutorat auprès des L1 et/ou L2, les tuteurs devront suivre des séances de régulation organisées par SPACE. Ils devront également travailler sur la fiche « expériences personnelles » la plus adaptée à leur expérience dans leur PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences). Ce travail est réalisé de façon autonome avec un accompagnement par le SCUIO IP.

L'évaluation prendra la forme d'un oral basé essentiellement sur le travail dans le PEC.

5. LV2 (autre que la LV1 dont préparation au TOEIC)
6. Certification DELE B1/B2/C1
7. Espagnol juridique des affaires et communication

8. Corporate social responsibility mutualisé enseigné en anglais.

## **La coloration Enseignement et Recherche au semestre 6**

Au semestre 6, cette coloration permet de choisir deux éléments parmi :

1. Economie de la mondialisation et du développement qui aborde les principales problématiques liées au développement, à la mondialisation et aux rapports Nord-Sud.

2. Parcours des idées contemporaines avec un programme tournant sur 3 ans :

- Philosophies et psychanalyse – année 1 (2022-2023)

Un parcours en six étapes : la philosophie après 1945 ; Derrida, Deleuze, Foucault ; phénoménologie ; philosophie analytique ; les concepts fondateurs de la psychanalyse ; le discours analytique aujourd’hui.

- Sciences humaines et philosophie – année 2 (2023 - 2024)

Un parcours en six étapes : la notion de science humaine ; fondements de l’anthropologie ; la sociologie en débats ; les enjeux de l’histoire ; la philosophie du politique ; la question des sciences cognitives.

- Concepts d’aujourd’hui – année 3 (2024 - 2025)

Un parcours en six étapes : le care et la pensée du soin ; féminisme, études de genre et postcolonial ; écologie et question animale ; le tout-monde et les identités ; technologie, neurosciences et transhumanisme ; la pop philosophie, objets nouveaux ?.

3. Populations et sociétés

- Volet 2 (2024 - 2025)

Qu’est-ce que la démographie ? Ses outils, ses indicateurs (mortalité, fécondité natalité). De quoi meurt-on aujourd’hui en France et à l’étranger ? Le syndrome du bébé secoué, la mort subite du nourrisson, nouvelles causes de mortalité ? Pourquoi les hommes meurent-ils plus jeunes que les femmes ? L’évolution de la fécondité en Europe, en Asie et en Afrique subsaharienne. Quelles sont les normes actuelles en termes de contraception ? Quelles sont les évolutions des formes familiales depuis les années 1960 en France ? Pourquoi manque-t-il 100 millions de femmes aujourd’hui au niveau mondial et surtout en Chine et en Inde ?

- Volet 1 (2025 - 2026)

Introduction sur la naissance de la démographie. Natalité, fécondité : les outils de mesure et les facteurs socio-culturels qui y sont liés. Évolution de la fécondité au niveau international. Mortalité et espérance de vie : les outils de mesure et évolution. Les principales causes de mortalité.

4. Être tuteur, tutrice niveau 2 (voir plus haut).

5. Métiers de l'enseignement (dont stage d'1 semaine) mutualisé avec la L3 Lettres modernes. Ce module traite de : connaissances générales sur le système éducatif; présentation du métier d'enseignant au-delà des représentations; les compétences professionnelles – Observer et comprendre une séance d'enseignement en Français / en Littérature; effectuer des recherches documentaires; préparer un rapport et une soutenance de stage.

Un stage dans le primaire ou le secondaire (privé ou public) d'une semaine sera à planifier au cours du second semestre.

6. LV2 (autre que la LV1)

7. Certification DELE B1/B2/C1

8. Certification basque (CLUB) B2/C1

9. Espagnol juridique des affaires et communication

Egalement, au semestre 6, l'étudiant devra opter pour l'un des éléments suivants :

1. Mémoire. Pour plus de précisions, voir le « guide du mémoire ».

2. Projet d'analyse quantitative de l'information. Selon son projet de poursuite d'études, l'étudiant encadré par un enseignant choisira d'approfondir un thème de mathématique, statistique, informatique ou système d'information de gestion.

3. Un stage de 6 semaines ayant si possible une dimension en accord avec la coloration. Pour plus de précisions, voir le « guide du stage ».

#### **9.3.4 La coloration Comptabilité-Contrôle-Finance**

Cette coloration s'adresse aux étudiants qui souhaitent intégrer des masters de comptabilité, de contrôle de gestion ou encore de finance d'entreprise.

#### **La coloration Comptabilité-Contrôle-Finance au semestre 5**

Au **semestre 5**, deux éléments sont suivis :

1. Droit fiscal : il s'agira de présenter un panorama complet de la fiscalité française, en initiant l'étudiant aux principaux mécanismes et procédures qui forment le contenu du droit fiscal (imposition du revenu des particuliers et des sociétés, imposition de la consommation, imposition du capital et du patrimoine, y compris sur le plan local, procédures fiscales non-contentieuses et contentieuses).

2. Droit du travail : voir *supra*.



## La coloration Comptabilité-Contrôle-Finance au semestre 6

Puis, au **semestre 6**, l'étudiant suivra trois modules :

1. Droit du travail (pré-requis : les cours du semestre 5) : voir *supra*.
2. Finance d'entreprise approfondie portant sur :
  - le diagnostic financier : identifier les forces et les faiblesses de l'entreprise en vue d'émettre des préconisations
  - la politique d'investissement
  - la politique de financement dans le respect de l'équilibre financier
  - la trésorerie, en anticipant ses mouvements et en optimisant sa gestion.
3. Un stage de 6 semaines ayant si possible une dimension en accord avec la coloration.  
Pour plus de précisions, voir le « guide du stage ».

TAB. 9.1 : Le semestre 5

CODE UE	CODE EC	Semestre 5	Volume horaire			ECTS	COEF.	1 <sup>re</sup> session d'examens						2 <sup>eme</sup> session			Chargé(s) d'enseignement	
			CM	TD	Total			CC		ET		ET		ET		Durée écrit		
								Oral	Écrit	Oral	Écrit	Oral	Écrit	Oral	Écrit		Durée écrit	
			160	64	224	25	30											
		<b>ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES</b>																
		Compétences fondamentales en économie 5	60	12	72	8												
	EC 51.1	Économie industrielle mutualisé avec la L3 parcours MI	20	12	32	4	4	100 %								100 %	1 h 30	M.-L. CHEVAL
UE 5-1	EC 51.2	Économie monétaire, bancaire et financière approfondie mutualisé avec la L3 parcours MI	20		20	2	2		100 %							100 %	1 h	F. CHOUNET
	EC 51.3	Économie de l'environnement et des ressources naturelles mutualisé avec la L3 parcours MI	20		20	2	2		100 %							100 %	1 h	A. VOLLE
		Compétences fondamentales en gestion 5	60	24	84	9,5												
	EC 52.1	Finance d'entreprise mutualisé avec la L3 parcours MI	20	12	32	4	4	100 %								100 %	1 h 30	G. WUJART
	EC 52.2	Logistique internationale mutualisé avec la L3 parcours MI	20		20	2	2									100 %	1 h 30	A. LECCIA
UE 5-2	EC 52.3	Marketing international mutualisé avec la L3 parcours MI	20		20	2	2	100 %								100 %	1 h	C. CHAMARD
	EC 52.4	Fiscalité des entreprises mutualisé avec la L3 parcours MI		12	12	1,5	1,5	100 %								100 %	1 h	G. WUJART
		Compétences en traitement des données 5	20	32	52	5,5												
	EC 53.1	Statistiques et traitement des données mutualisé avec la L3 parcours MI		20	20	2	2	100 %								100 %	1 h	M. BEAUMONT-DARRODES
UE 5-3	EC 53.2	Statistiques avancées	20	12	32	3,5	3,5	100 %								100 %	1 h	A. VOLLE
UE 5-4		Langue vivante 1 (LV1) parmi anglais, espagnol, italien, allemand* ou préparation aux tests d'anglais		16	16	2	2	100 %	Écrit OU/ET oral							100 %	1 h	V. PONDEULAA, A. ALVAREZ, I. PAREY

\* Pour l'italien et l'allemand, 20 h.

CODE UE	CODE EC	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS Une coloration à choisir parmi quatre :	Volume horaire		ECTS	Coef.	1 <sup>re</sup> session d'examens				2 <sup>e</sup> session d'examens				Chargé(s) d'enseignement		
			CM	TD			Total	CC		ET		ET		ET			
								Oral	Écrit	Oral	Écrit	Durée écrit	Oral	Écrit		Durée écrit	
UE 5-5		<b>Coloration Stratégies de vente</b>	9	30	39	5											
	EC 55.1	TD logistique internationale mutualisé avec la L3 parcours MI		12	12	1,5	100 % Ecrit et/ou oral									A. LECCIA	
	EC 55.2	TD marketing international mutualisé avec la L3 parcours MI		12	12	1,5	100 % Ecrit et/ou oral									C. CHAMARD	
	EC 55.3	Stratégie digitale CM mutualisé avec LP	9	6	15	2	100 % Ecrit et/ou oral						100 % Ecrit et/ou oral	1 h		E. MONGRAND	
UE 5-6		<b>Coloration Gestion des relations sociales</b>			50	5											
	EC 56.1	Corporate social responsibility mutualisé avec la L3 parcours MI [cours dispensé en anglais – Pré-requis : niveau B2 en anglais exigé à minima]	20		20	2	100 % Ecrit et/ou oral								1 h	A. DARMANDIEU	
	EC 56.2	Droit du travail mutualisé avec la L3 droit	30		30	3				100 %			100 % Ecrit OU oral	1 h		F. RIEM	
		<b>Coloration Enseignement, Formation par la recherche<sup>†</sup></b>			De 22 à 46	5											
UE 5-7		Deux EC à choisir parmi :				5											
	EC 57.1	Langue française et expression mutualisé avec la L3 Études basques		26	26	2,5	40 %			60 %				4h	100 %	4 h	F. PRADAYROL
	EC 57.2	Sociologie 1 (module 1 année impair, module 2 année paire) (UE L)	20		20	2,5				100 %				1h	100 % Ecrit et/ou oral	1 h	J. CLERC
	EC 57.3	UET Être tuteur, tutrice niveau 1*		10	10	2,5					100 % rapport écrit						L. MANAGAU
	EC 57.4	Être tuteur, tutrice niveau 2**		10 à 20	10 à 20	2,5				100 %							M.-L. CHEVAL
	EC 57.5	LV2 (autre que la LV1 dont préparation au TOEIC)		20 à 16	20 à 16	2,5	100 % Ecrit et/ou oral								100 % Ecrit et/ou oral	1 h	V. PONDEJLAA, A. ALVAREZ, I. PAREY
	EC 57.6	UET Certification DELE B1/B2/C1+		18	18	2,5	100 %										CRL
	EC 57.7	UET Espagnol juridique des affaires et communication		18	18	2,5	100 %								x		B. BOTTIN
EC 57.8	Corporate social responsibility mutualisé avec le parcours MI	20		20	2,5	100 % Ecrit et/ou oral								100 % Ecrit et/ou oral	1 h	A. DARMANDIEU	
UE 5-8		<b>Coloration Comptabilité, Contrôle, Finance</b>	50		50	5											
	EC 58.1	Droit fiscal mutualisé avec la L3 droit	20		20	2	100 %								100 % Ecrit OU oral	1 h	G. WUIART
	EC 58.2	Droit du travail mutualisé avec la L3 droit	30		30	3				100 %			1 h	100 % Ecrit OU oral	1 h	F. RIEM	

<sup>†</sup> sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (10 personnes minimum).

	Volume horaire			ECTS	COEF.	1 <sup>re</sup> session d'examens						2 <sup>ème</sup> session			Chargé(s) d'enseignement			
	CM	TD	Total			CC			ET			ET						
						Oral	Écrit	Oral	Écrit	Durée écrit	Oral	Écrit	Durée écrit					
	<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>																	
	Musique / Sport / Théâtre / Tutorat / cours virtuel UNITA																	
	Activités non présentielles de type stage, projet,... [à faire valider par l'équipe pédagogique]																	
	Langue vivante (autre que celle(s) prise(s) par ailleurs) parmi allemand, russe, basque, anglais, espagnol, préparation aux tests d'anglais, chinois (non débutant en visio), italien (niveau débutant et intermédiaire)																	
UECF		16																

\* pour les étudiants n'ayant jamais été tuteur, tutrice. Le module comprend 2 séances de régulation, des webinaires et des séances de tutorat auprès des L1.

\*\* pour les étudiants ayant été tuteurs, tutrices en L2 au titre de l'UECF et certifiés. Le module comprend des séances de tutorat auprès de L1 et/ou L2, 1 séance de régulation organisée par SPACE, un travail sur la fiche "expériences personnelles" du PEC des tuteurs en autonomie avec un accompagnement par le SCUJO IP.

Retourner à la section 9.2.

TAB. 9.2 : Le semestre 6

CODE UE	CODE EC	Semestre 6	Volume horaire			ECTS	COEF.	1 <sup>re</sup> session d'examens				2 <sup>ème</sup> session			Chargé(s) d'enseignement	
			CM	TD	Total			Oral	Écrit	Oral	Écrit	Durée écrit	Oral	Écrit		Durée écrit
					<b>242 à 256</b>	<b>30</b>	<b>30</b>									
		<b>ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES</b>			<b>212</b>	<b>20</b>										
		<b>Compétences fondamentales en économie 6</b>	40	24	64	6	6									
UE 6-1	EC 61.1	Économie internationale mutualisé avec la L3 parcours MI	20	12	32	3	3	100 %				100 %		1 h 30	CM : I. CHORT TD : E. GERARD	
	EC 61.2	Croissance économique	20	12	32	3	3	100 %				100 %		1 h 30	M.-L. CHEVAL	
		<b>Compétences fondamentales en gestion 6</b>	40		40	4										
UE 6-2	EC 62.1	Stratégie internationale des entreprises mutualisé avec la L3 parcours MI	20		20	2	2	100 %				100 %		1 h	J. JAUSSAUD	
	EC 62.2	Gestion des ressources humaines 2 mutualisé avec la L3 parcours MI	20		20	2	2	100 %				100 %		1 h	O. MERIGNAC	
		<b>Compétences en traitement des données 6</b>	46	32	78	6										
UE 6-3	EC 63.1	Mathématiques financières	20	12	32	3	3	100 %				100 %		1 h 30	F. BURTON	
	EC 63.2	Économétrie	26	20	46	3	3	100 %				100 %		1 h 30	CM : I. CHORT TD : A. VOLLE	
		<b>Compétences transversales 3</b>		30	30	3										
UE 6-4	EC 64.1	Langue vivante 1 (LV1) au choix parmi anglais, espagnol, allemand, italien ou préparation aux tests d'anglais		16	16	2	2	100 %				100 %		1 h	V. PONDEULAA, A. ALVAREZ, I. PAREY	
	EC 64.2	Méthodologie du stage ou du mémoire		14	14	1	1	100 %				100 %			G. ROUSSEAU	
UE 6-5		PEP's 3					1	Acquis/non acquis <sup>1</sup>				Acquis/non acquis			G. WUJART	

<sup>1</sup> Cela ne rentre pas dans la moyenne. Sur la base du travail fait en ligne dans le cours dédié sur e-learn.

Code UE	Code EC	Volume horaire			ECTS	COEF.	1 <sup>ère</sup> session d'examens				2 <sup>ème</sup> session				Chargé(s) d'enseignement											
		CM	TD	Total			Oral	Écrit	Oral	Écrit	Durée écrit	CC	Oral	Écrit		Durée écrit	ET	Oral	Écrit	Durée écrit						
					10																					
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS		Une coloration à choisir parmi quatre :																								
		11	18	29	10																					
	EC 66.1	11	6	17	3	3											100 % Ecrit ET/OU oral (projet de communication digitale)		1 h				E. MONGRAND			
UE 6-6	EC 66.2		12	12	1	1											100 % Ecrit ET/OU oral						J. JAUSSAUD			
	EC 66.3				6	6											50 % soutenance							M.-L. CHEVAL		
		30	12	42	10																					
	EC 67.1	30		30	3	3																			F. RIEM	
UE 6-7	EC 67.2		12	12	1	1											100 % Ecrit ET/OU oral								O. MERIGNAC	
	EC 67.3				6	6											50 % soutenance									M.-L. CHEVAL
					De 30 à 42	10																				
					De 30 à 42	4																				
	EC 68.1	20		20	2	2											50 %									P. VILAR
	EC 68.2	22		22	2	2											100 %									J.M. MONTAUD
	EC 68.3	20		20	2	2											100 %									J. CLERC
	EC 68.4		20	20	2	2											100 %									M.-L. CHEVAL
UE 6-8	EC 68.5		20	20	2	2											100 % Ecrit ET/OU Oral									G. ROUSSEAU
	EC 68.6		16	16	2	2											100 % Ecrit et/ou oral									V. PONDELLAA, A. ALVAREZ, J. PAREY
	EC 68.7		18	18	2,5	2,5											100 %									CRL
	EC 68.8		18	18	2	2											100 %									CRL
	EC 68.9		18	18	2	2											100 %									B. BOTTIN

‡ sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (10 personnes minimum). \* note de pré-synthèse et poster. \*\* pour les étudiants déclarés ABI ou ABJ à la première session uniquement.



## Chapitre 10

# Calendriers de la formation, des semaines de cours et des examens

### 10.1 Le calendrier de l'année universitaire

Semestres :	Vacances :
Pré-rentree : 02/09/2024 <b>Semestre 1</b>	Toussaint : du 25/10/2024 au soir au 04/11/2024 au matin Noël : du 20/12/2024 au soir au 06/01/2025 au matin
Examens : Session 1 – Semestre 1 : du 16/12/2024 au 20/12/2024 puis du 06/01/2025 au 11/01/2025	
Début 2nd Semestre : 13/01/2025 <b>Semestre 2</b>	Hiver : du 28/02/2025 au soir au 10/03/2025 au matin Printemps : du 25/04/2025 au soir au 05/05/2025 au matin
Semaine de contrôles du semestre 6 : du 22/04/2025 au 26/04/2025	
Départ pour le stage de 6 semaines minimum : 5 mai 2025	
Soutenance du rapport de stage : du 16/06 au 18/06/2025	
Examens : Session 2 – Semestres 1 et 2 : du 03/07/2025 au 12/07/2025	

### 10.2 L'emploi du temps et calendrier des examens

L'emploi du temps est consultable en ligne sur les pages [du site du collège EEI](#). Le calendrier des examens est communiqué au moins quinze jours avant les examens.





# Chapitre 11

## Les poursuites d'études et les débouchés professionnels

La Licence est la porte d'entrée vers les Masters. L'éventail des poursuites d'études après la Licence est très large, tout comme les métiers auxquels elle prépare ([consulter nos pages dédiées](#)). Sur les trois années de Licence sont abordées toutes les disciplines du champ de l'économie et de la gestion. Cette découverte permet une spécialisation progressive, en connaissance de cause. Il existe des Masters dans chacune de ces disciplines. L'admission en Master se fait sur examen des notes et appréciations des cinq premiers semestres de Licence dans les différentes matières enseignées, et plus particulièrement celles qui sont en relation avec la spécialité du Master choisi.

Les concours administratifs, les concours d'admission parallèle en école de commerce sont accessibles après une 2<sup>e</sup> ou une 3<sup>e</sup> année de Licence, de même que les poursuites d'études à l'étranger.

L'étudiant qui veut s'orienter vers des études courtes (3 ans) pourra choisir après sa 2<sup>e</sup> année d'entrer en Licence professionnelle.

Dès la L1, l'enseignant-relais guide l'étudiant dans la construction de son projet et le choix des stratégies correspondantes en Licence.

### 11.1 Les poursuites d'études

L'étudiant licencié aura acquis les compétences nécessaires pour :

1. Suivre une formation spécialisée de master recherche ou professionnel à dominante économique et/ou gestion proposée à l'UPPA :
  - Masters « Economie appliquée »
    - Parcours chargé d'études économiques et de marchés
    - Parcours économie internationale, Europe et développement
  - Masters « Master management sectoriel »

- Parcours conseiller spécialisé banque et assurance
  - Parcours management des collectivités locales
  - Parcours management des organisations de santé et médico-social
  - Masters « Management et Commerce International »
    - Parcours International Trade
    - Parcours Amérique Latine
    - Parcours Achats et Logistique à l'International
  - Master « Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel »
    - Parcours Direction Administrative et Financière
  - Master « Comptabilité, Contrôle, Audit »
  - Master « Management des Organisations et des Technologies de l'Information »
  - Master « Management Administration des Entreprises »
2. Suivre une formation spécialisée de master recherche ou professionnel à dominante économique et/ou gestion proposée dans tout autre établissement français ou étranger.
  3. Suivre d'autres cursus universitaires relevant du domaine économique et de gestion (MST, MSG, Magistère,...)
  4. Se présenter aux concours des grandes écoles : ENSAE, école des Impôts, école du Trésor, écoles de journalisme, écoles de commerce, IEP, *etc.*
  5. Accéder aux Masters Enseignement qui permettent de préparer les concours de l'enseignement du premier degré (professorat des Écoles) et du second degré (CAPES sciences économiques et sociales).

Dans votre recherche de Master, le Ministère de l'enseignement supérieur met à votre disposition un portail qui recense tous les masters publics français : [trouvermonmaster](#)  
L'utilisation de ce portail peut se faire en trois temps :

1. la recherche exhaustive des masters répondant à des critères que l'étudiant définit (mention, spécialité, établissement, localisation) et la prise de connaissance des modalités d'accès et du calendrier propres à chaque formation.
2. la candidature *via* les sites internet de chaque institution où l'étudiant candidate.
3. la saisine des services du rectorat si jamais l'étudiant n'a pas de place en master suite à ses candidatures. Le rectorat vous soumettra alors trois propositions (séquencées) de poursuite d'études dont une dans l'académie.

## 11.2 Les débouchés professionnels

Les métiers de l'économie et de la gestion sont nombreux. Sans prétendre être exhaustif en voici les principaux :

- Les métiers de la banque
- Les métiers de l'assurance
- Commerce, grande distribution
- Les métiers des PME-PMI
- Les métiers de l'immobilier
- Les ressources humaines
- Enseignement et recherche

Vous trouverez sur le site internet de la licence Économie-Gestion :

- des liens vers les sites de l'APEC, l'Onisep ;
- des témoignages d'anciens étudiants de licence Economie-Gestion ;
- les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle.

Pour vous aider à réfléchir à votre orientation, contactez le :

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (S.C.U.I.O)

Maison de l'étudiant

77, rue Bourgneuf – 64 100 BAYONNE



### Compléments d'information

Vous pouvez retrouver ces informations et d'autres encore sur le [site de la licence Economie - Gestion de Bayonne](#).